

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à dix-huit heures trente  
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,  
Présents : 7 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de  
Absents : 3 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,  
Jacqueline CABROL.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Présent(e)s** : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,  
MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, TONON  
Yannick.

**Absent(e)s représenté(e)s** :

**Absent(e)** : RUIZ Benoit ; KAMILLE Abou-kanh ; LECUTIER Jean-Marc

**Secrétaire de séance** : BERNA Martine

Délibération N°2024\_D33

**Objet** : Adoption du RPQSP 2023 (Rapport sur le Prix et la Qualité du  
Service Public d'Eau Potable).

**Date convocation** :

28 novembre 2024

**Date affichage** :

28 novembre 2024

Mme le Maire rappelle que les Articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, impose, que la Collectivité ou autorité délégante a  
notamment l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service  
public de l'eau.

Le service de distribution d'eau potable étant délégué au SMAEP du PAS DES  
BÊTES, le Président de l'EPCI a établi, un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité  
du Service Public de l'Eau Potable 2023 (RPQS).

Le rapport annuel reçu de l'EPCI en question a été adopté par le Comité Syndical  
du SMAEP du PAS DES BÊTES le 24 septembre 2024.

Le RPQS est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du  
public sur la bonne gestion des services en exploitant les indicateurs de  
performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de  
l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport et n'a pas d'observations à  
faire sur ce dernier.

**Ainsi fait et délibéré à  
Boissezon, les jours, mois  
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au  
registre des délibérations  
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 6 décembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission à la  
sous-préfecture :**

Le 6 décembre 2024